## ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

## ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

Nº 181

présenté par M. Bompard

**ARTICLE 46** 

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un Haut Conseil de la famille, de l'Age et l'enfance auprès du premier ministre est une mauvaise idée. La multiplication des comités d'experts chargés d'informer les décisions politiques répond davantage à une volonté de couverture politique qu'à des volontés réelles d'approfondissement des connaissances scientifiques sur ces sujets.

Par ailleurs, la composition de ce groupe par décret pourrait présager de nominations idéologiques sur un sujet particulièrement sensible : intrusion dans la sphère familiale, dans les derniers moments de la vie, question de la dépendance. Un sain principe de subsidiarité devrait maintenir l'État en dehors de sphères qui concernant le corps social, son évolution et ses choix. La Nation, famille de familles, témoigne de l'énergie de ses composantes et n'a pas à décider de l'essence des familles ou de l'enfance.

Si ce conseil en venait à appliquer le programme énoncé par la voix d'un membre du gouvernement de « changement de civilisation », c'est à dire de rupture consommée avec l'anthropologie chrétienne qui a prévalu depuis l'existence de notre pays, il glisserait vers une ambition déplorable. En mot, ce n'est pas à l'État de déterminer ce qu'est une famille, ou une enfance.

Il est par ailleurs à noter que la création d'un tel conseil après les diverses lois sur la famille, de dénaturation du mariage ou encore sur la fin de vie serait facteur de tensions avec bien des membres du corps social. L'idée qu'il reviendrait au Premier Ministre de déterminer qui peut donner une définition officielle de la famille en France est même dangereusement totalitaire.

ART. 46 N° 181

L'État doit savoir mesurer ses intrusions, parfois nécessaires, dans les sphères familiales et s'imposer des garde-fous dans sa possibilité d'influencer les évolutions des familles.